

STRASBOURG, LE 30 JANVIER 2009

Guy Dominique Kennel

PRÉSIDENT

TVO/BG

Monsieur le Président,

A l'issue de mon audition par le Comité pour la Réforme des Collectivités Locales, je tenais à vous remercier pour la qualité de votre écoute et pour l'intérêt manifesté à ma proposition relative à la création d'un Conseil d'Alsace unique.

Conformément à votre souhait, je me permets aujourd'hui de vous transmettre quelques éléments formels qui pourront éclairer votre réflexion sur la nouvelle collectivité territoriale que nous appelons de nos vœux en Alsace.

Dans notre région, la possibilité de rapprocher les Conseils Généraux et le Conseil Régional n'est pas une idée neuve. Depuis de nombreuses années, elle fait l'objet d'un débat au sein de nos trois assemblées et un certain consensus, au-delà des clivages politiques, se dégage en faveur de la création d'une collectivité unique, même si les modalités de sa mise en œuvre méritent encore d'être discutées.

D'ailleurs, durant les dernières années, nous nous sommes lancés dans une démarche de coopération poussée, en mettant en place des guichets uniques pour les trois collectivités. Les deux Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin développent des politiques conjointes dans une trentaine de domaines et nous nous sommes réunis cet automne pour la première fois en assemblée plénière commune.

Forts de ces expériences réussies et de l'identité culturelle commune de l'ensemble des Alsaciens, nous estimons aujourd'hui qu'il est nécessaire de saisir l'opportunité de la réforme des Collectivités Locales pour aller jusqu'au bout de notre démarche et créer ainsi une Collectivité Unique d'Alsace, chargée d'administrer les dossiers relevant de la compétence départementale et ceux relevant de la compétence régionale.

Il s'agit de créer une nouvelle collectivité territoriale par transformation des trois collectivités existantes. Les synergies obtenues par les mutualisations doivent permettre de garantir un même niveau de service avec un coût légèrement moindre, notamment pour ce qui concerne les missions fonctionnelles ainsi qu'une meilleure efficacité globale de l'action des collectivités et surtout une lisibilité accrue pour l'ensemble de nos partenaires.

L'action des collectivités territoriales, dans un environnement de plus en plus complexe, nécessite des compétences larges, de nature générale. Il importe en effet de ne pas segmenter et cloisonner leurs interventions. L'heure est à la prise en compte globale des besoins des usagers et des citoyens ; il en est de même des territoires : l'action économique vers les entreprises et l'aménagement des zones d'activités, l'amélioration de l'accès à l'emploi par la formation professionnelle et la prise en compte de la situation médico-sociale ou du logement, par exemple, nécessitent une approche partagée, gage de cohérence et de pertinence.

La fragmentation actuelle des pouvoirs ne génère ni dialogue ni cohérence dans l'action. Elle peut même remettre en cause la pertinence d'une action publique. Sur un autre plan, les Départements et les Régions assurent une fonction de solidarité sociale et territoriale par leur action, doublée d'une fonction de péréquation fiscale.

Pour ces raisons, il est cohérent de constituer en Alsace une collectivité territoriale unique, disposant d'une part des compétences obligatoires des deux Départements et de la Région, et, d'autre part, disposant d'une compétence générale pour appréhender de façon complète et cohérente leurs responsabilités, en lien pour certaines de leurs missions avec les autres niveaux de collectivité.

Pour mener à bien cette mutation institutionnelle dans notre région, il est à mon sens indispensable de procéder en deux étapes.

Dans un premier temps, il serait souhaitable que la Loi consacre une nouvelle Assemblée territoriale unique qui rassemblerait les trois collectivités actuelles, Conseils Généraux et Conseil Régional. Cette étape permettrait d'approfondir le travail en commun des trois collectivités réunies, de clarifier les compétences, de préciser les financements croisés et de préparer la seconde phase. Cette période transitoire, destinée à valider la pertinence de ce regroupement, pourrait être entérinée par les Alsaciens, à travers un référendum local. Elle donnerait au législateur le temps de mettre en place un nouveau mode d'élection.

En effet, dans un second temps, un Conseil d'Alsace ou Conseil Territorial d'Alsace devrait voir le jour. Il serait composé de conseillers territoriaux qui siègeraient tantôt en formation départementale, tantôt en formation régionale, en application du principe des blocs de compétences désormais clarifiés et simplifiés.

Pour administrer cette nouvelle collectivité, il serait souhaitable de créer une nouvelle catégorie d'élus, en charge des compétences régionales et départementales. Pour ce faire, il me semble souhaitable d'élire ces conseillers territoriaux d'Alsace pour une durée de 6 ans en tirant un trait sur le renouvellement par moitié des conseillers généraux actuels tous les trois ans. Il s'agit ainsi de donner une durée à l'action en correspondance avec les cycles de production des investissements majeurs et avec les temps nécessaires à recueillir les résultats des changements décidés.

S'agissant du mode de scrutin, il appartient au législateur d'imaginer un mode de désignation qui prendrait en compte les deux modes de scrutin actuellement en vigueur. Car si le scrutin uninominal et majoritaire reste essentiel pour garantir la représentation des territoires, il est indispensable de maintenir une part de proportionnelle, afin de prendre en compte la nécessité du pluralisme en matière de représentation politique et de la parité dans la composition des assemblées.

Dans le même temps, il semble indispensable de réformer la carte électorale. En effet, si de nombreux cantons ont aujourd'hui toute leur pertinence, tant au niveau géographique que démographique et qu'il ne semble pas utile d'en modifier les contours, par contre, un certain nombre de cantons ne recouvrent plus les réalités de l'aménagement actuel de nos territoires et il convient donc de les adapter.

Fort de l'ensemble de ces constats et de notre expérience de travail en commun, je suis aujourd'hui persuadé que la création d'une collectivité unique en Alsace permettrait d'améliorer significativement le fonctionnement de nos institutions afin de garantir aux usagers et à nos partenaires des services efficaces, adaptés et en phase avec les réalités des territoires.

La grande majorité des élus plaide pour ce rapprochement qui est plébiscité par nos concitoyens. C'est pourquoi, à travers la volonté de réforme des Collectivités locales portée par le Chef de l'Etat et le Gouvernement et sur laquelle vous travaillez depuis plusieurs semaines, je suis absolument convaincu que nous disposons d'une chance historique de faire évoluer notre mode de fonctionnement en Alsace et d'être innovant et plus efficace.


Avec cette organisation et un pouvoir accru de la nouvelle collectivité d'Alsace, notamment à travers la capacité de contracter directement avec ses partenaires transfrontaliers qui pourrait lui être octroyée, je suis convaincu que notre région a les moyens de s'affirmer, autour de Strasbourg Capitale Européenne, au niveau national et européen.

Je conçois bien que cette proposition est basée sur l'histoire particulière de notre région et sur notre habitude de travailler en commun et qu'elle n'est pas forcément transposable dans d'autres régions françaises. Néanmoins, elle a le mérite d'être cohérente, pragmatique et elle s'inscrit parfaitement dans l'esprit de la réforme voulue par le Président de la République.

C'est pourquoi, je souhaite vous avoir convaincu du bien-fondé de ce projet lors de l'audition que vous avez bien voulu m'accorder et je compte sincèrement sur votre soutien pour qu'il puisse être inscrit dans le cadre des conclusions rendues par le Comité pour la Réforme des Collectivités Locales.

Dans cette attente et vous en remerciant par avance, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

*Bien fidèlement
et très cordialement*



Monsieur Edouard BALLADUR
Ancien Premier Ministre
Président du Comité
pour la Réforme des Collectivités Locales
55, rue Saint-Dominique
75007 PARIS